Arrêté temporaire n°202-2025-COU
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

PLACE DE LA MARNE

Le Maire de Valence-en-Poitou,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,
VU la demande en date du 27/03/2025 émise par SIMER 86 demeurant 31, Rue des Clavières BP 60040 86501 MONTMORILLON CEDEX aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement et de pose des colonnes enterrées pour les ordures ménagères rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/05/2025 au 24/05/2025 PLACE DE LA MARNE,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 14/05/2025 et jusqu'au 24/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent PLACE DE LA MARNE :

- La circulation est alternée par signaux tricolores
- La circulation sera impactée dans les deux sens de circulation,
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate,
- **Le 21 Mai 2025, de 13h30 à 14h00, l'arrêt de bus sera déplacé entre le 6 et le 13 Avenue de Paris,**
- **Les trois places de stationnement devant le n°3 Place de la Marne sont interdites durant toute la durée des travaux.**

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SIMER 86.

Article 3
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 05 mai 2025
Pour le Maire,
Adjoint délégué de COUHÉ

COMMUNE de VALENCE-en-POITOU * 86 * VIENNE

Grégoire CHASTEL

DIFFUSION:

- *SIMER 86*
- *Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie*
- *Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou*
- *Responsable des Services Techniques*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.